

La séance est ouverte à 19h. sous la présidence de Georges GERIN, Maire.

Présents : Georges GERIN ; Liliane MASNADA ; Philippe REVEL ; Jacqueline ROSSI ; Gérard CHAPOT ; Christine BRUYAT ; Henri DUCARRE ; Florent PAILLÉ ; Evelyne REY ; Yves WITKOWSKI.

Absents excusés : Adeline DEBREUILLE (procuration à Evelyne REY).
Maxime MALJOURNAL (procuration à Jacqueline ROSSI)
Isabelle KOUDOUVOH (procuration à Christine BRUYAT)

Absente : Christelle DUCHATEAU.

Jacqueline ROSSI a été nommée secrétaire de séance.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2019.

Pas de remarques. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2. ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX POUR L'EXTENSION ET LA RESTRUCTURATION DE L'ECOLE DES PELANDS.

Le Maire rappelle le marché de travaux de restructuration et d'extension du groupe scolaire des Pelands. Après analyse des offres reçues par l'économiste du cabinet d'architectes, Liliane MASNADA présente les entreprises retenues répondant au cahier des charges du marché. Le Maire précise que les analyses d'offres ont été contrôlées par notre aide à la maîtrise d'ouvrage, l'Agence Départementale d'Ingénierie 01.

Les entreprises les mieux-disantes sont :

DESIGNATION DES LOTS	ENTREPRISES	OFFRES montant H.T.	TVA (20%)	OFFRES montant T.T.C.	Estimation DCE HT
01 - DEMOLITIONS - GROS ŒUVRE	JACQUET SAS	194 941,16 €	38 988,23 €	233 929,39 €	189 000,00 €
01B - TERRASSEMENT - VRD - AMENAGEMENTS	SARL GENC	78 432,20 €	15 686,44 €	94 118,64 €	71 000,00 €
02 - CHARPENTE - COUVERTURE - OSSATURE BOIS	FAURE Thierry	128 433,06 €	25 686,61 €	154 119,67 €	156 000,00 €
03 - ETANCHEITE	DAZY SARL	29 579,88 €	5 915,98 €	35 495,86 €	30 000,00 €
04 - MENUISERIES EXTÉRIEURES ET VOILETS	BORELLO ISOCLAIR	81 437,78 €	16 287,56 €	97 725,34 €	90 000,00 €
05 - MENUISERIES INTERIEURES BOIS	LES MENUISERIES DE L'AIN	37 842,00 €	7 568,10 €	45 410,40 €	32 500,00 €
06 - CLOISONS - DOUBLAGES - PLAFONDS	CLEMENT DECOR	64 941,00 €	12, 988,20 €	77 929,20 €	75 500,00 €
07 - PEINTURES - REVETEMENTS MURAUX	CLEMENT DECOR	23 128,80 €	4 625,76 €	27 754,56 €	25 500,00 €
08 - FACADES	DORREGO	25 728,00 €	5145,60 €	30 873,60 €	35 000,00 €
09 - CARRELAGES - FAIENCES	POZZOBON SARL	14 037,40 €	2807,48 €	16 844,88 €	18 000,00 €
10 - SOLS SOUPLES COLLES	SAS SOLS DECO	30 031,50 €	6 006,30 €	36 037,80 €	30 000,00 €
11 - PLOMBERIE - SANITAIRE - CHAUFFAGE -VMC	SARL MONNIER	158 000,00 €	31 600,00 €	189 600,00 €	143 500,00 €
12 - ELECTRICITE - COURANTS FAIBLES	BURDINAT Guillaume	62 547,60 €	12 519,52 €	75 117,12 €	67 000,00 €
13 - SERRURERIE	SOUEM	31 595,00 €	6 319,00 €	37 914,00 €	35 000,00 €
MONTANT TOTAL		960 725,38 C	192 145,08 C	1152 870,46 €	998 000,00 €

Concernant le lot n°11, l'offre de l'entreprise MONNIER est indiquée comme non-conforme par l'économiste. L'entreprise a dans un premier temps été classée comme mieux-disante. Après renégociation, elle a baissé le tarif de sa prestation en enlevant certains éléments mais cette renégociation a entraîné une non-conformité juridique par rapport au DCE. Il est donc nécessaire de renégocier avec l'entreprise pour qu'elle corrige cet élément.

Afin de ne plus perdre de temps pour ce projet, Liliane MASNADA demande au conseil municipal de faire confiance à la municipalité et de se prononcer sur l'ensemble des entreprises retenues, y compris l'entreprise MONNIER, sous réserves que celle-ci modifie son dossier pour le rendre conforme au DCE. Le Maire indique que le dossier doit maintenant être transmis au contrôle de légalité avant de pouvoir informer les entreprises retenues et non retenues et qu'il faudra ensuite attendre 2 mois avant de lancer les travaux, temps légal pour que les entreprises non retenues fassent appel de la décision. Si le programme se maintient, les travaux débuteront début 2020.

Vote pour retenir les entreprises ci-dessus, y compris l'entreprise MONNIER après modification de son dossier de consultation : pour à l'unanimité.

3. CONTRAT DE LOCATION ET MAINTENANCE DES PHOTOCOPIEURS AVEC LA SOCIETE ACS MINOLTA.

M. le Maire rappelle le contrat de location et de maintenance des photocopieurs signé en novembre 2015 pour une durée de 5 ans avec la société ACS MINOLTA.

Il présente une proposition de reconduction du contrat pour une durée de 5 ans incluant une baisse de la location de 2 090 € HT à 2 000 € HT par trimestre, une baisse du tarif des photocopies en noir et blanc (de 0.00524 € à 0.004 € par copie), des copies en couleur (de 0.05245 € à 0.04 € par copie) ainsi que le changement du photocopieur du secrétariat de mairie.

Après calcul, prenant en compte le nombre de copies faites en 2018, le nouveau tarif proposé entraînerait un gain de 880 € par an pour la même consommation.

Gérard CHAPOT indique qu'il y a également une proposition pour l'archivage des documents et demande ce qu'en pensent les employés.

Le Maire répond que cette question sera évoquée lors d'un futur conseil municipal car effectivement, la société ACS MINOLTA a fait une proposition commerciale pour l'archivage des documents. Il souhaite d'abord en discuter avec les employés et avec la société ACS MINOLTA.

Vote : accord à l'unanimité pour le contrat proposé par ACS Minolta.

4. RENOUELEMENT DU BAIL DE LOCATION DE M. CHRISTIAN BARBE.

M. le Maire indique au conseil municipal que le bail de location de M. BARBE Christian pour l'appartement situé à « La Résidence » 15 rue des Pelands », arrive à échéance le 30 novembre 2019. Il propose de le renouveler aux mêmes conditions à compter du 1^{er} décembre 2019 pour une durée de 6 ans au tarif mensuel actuel de 309,13 € auquel s'ajoutent 80 € de provisions de chauffage. Ce tarif ne peut pas être modifié car il n'y a pas de changement de locataire et pas de gros travaux effectués. Le loyer est indexé chaque année sur l'Indice de Révision des Loyers (IRL).

Vote : adopté à l'unanimité des présents.

5. PROJET DE REORGANISATION DES SERVICES DES FINANCES PUBLIQUES.

M. le Maire indique que chaque conseiller a eu avec sa convocation une copie du courrier du Préfet de l'Ain et du Directeur des Finances Publiques de Bourg en Bresse au sujet de la réorganisation des services des finances publiques.

Il fait un bref exposé des modifications qui risquent d'intervenir :

- Les communes n'auront plus qu'un seul interlocuteur privilégié qui se déplacera sous forme de permanence à la CC Bugey Sud.
- La gestion financière de la mairie de Virieu le Grand dépendra du centre de Bellegarde sur Valserine.

- L'ouverture aux particuliers à Belley ne se fera plus que certains jours et uniquement sur rendez-vous. Ils seront reçus par des personnes qui se déplaceront dans tout le Département.
- Il est envisagé que les citoyens puissent payer leurs impôts ailleurs que dans les trésoreries, peut-être dans les commerces qui accepteront cette prise en charge.
- Les régies communales seront sans doute prises en charge par la Banque Postale.

Le Maire présente également les lettres des syndicats, de l'Association des Maires Ruraux et des Maires de France et la motion déposée par ceux-ci. Il donne lecture d'une proposition de motion à soumettre à Monsieur l'Administrateur Général des Finances Publiques et à M. le Ministre de l'action et des comptes publics pour demander la suppression du projet de réorganisation des services des finances publiques. Gérard CHAPOT précise que d'après la carte de mise en place du projet, les communes riches auront 5 trésoreries pour 2 cantons et les communes pauvres auront 2 trésoreries pour 10 cantons.

Vote pour adopter la motion : pour à l'unanimité.

11. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

1) Le Maire rappelle la validation du renouvellement du bail de la Gendarmerie Nationale lors du dernier conseil municipal sans la proposition de loyer des Domaines. Malgré les différents travaux effectués, le Service des Domaines a proposé le même loyer que précédemment, soit 45 000 € annuel. Le bail a donc été renouvelé pour ce montant.

2) Maxime MALJOURNAL informe que la réunion avec les associations pour la préparation du calendrier des fêtes aura lieu le 22 novembre 2019 à 19h en mairie. Les invitations ont été envoyées à toutes les associations.

3) Gérard CHAPOT est en train de finaliser le projet d'assainissement collectif pour le camping et le lac. Une réunion aura lieu en mairie dans 15 jours afin de faire un point sur ce dossier.

Le Maire indique qu'une entreprise nationale de gestion des aires de camping-car a contacté la mairie pour proposer la création d'une aire de camping-car au lac. Elle envisage dans un premier temps, une aire de camping-car toute l'année puis après avoir fait certains travaux, extension à un camping traditionnel trois mois l'été.

Gérard CHAPOT informe qu'une arrivée du Tour de France 2020 est prévue au Colombier le 12 juillet 2020 et que cela pourrait engendrer un bon démarrage pour le camping du lac.

4) Le Maire a donné son accord pour une arrivée d'une étape du Tour du Valromey à Virieu le Grand en 2020.

5) La Journée du Patrimoine a eu lieu le 22/09/2019. Philippe REVEL indique que tout s'est bien passé et que tous les participants et lui-même sont satisfaits. 17 personnes l'ont suivi dans le village dont une Viriolane.

6) Christine BRUYAT demande si le Maire a des informations sur la vente du restaurant. Le Maire répond qu'il n'y a toujours rien de concret.

La séance est levée à 19h45.